

La commission des Activités Sociales du CSE vous propose

VOYAGE CSE AIDE SIMPLE – Départ Luxembourg

**Soleil d'Espagne**  
Costa de Almeria  
Hôtel Best Roquetas 4\*\*\*\*

---

2025

---

Au départ de l'aéroport de Luxembourg

**Du 05/08/25 AU 14/08/25 : 10 JOURS / 9 NUITS**  
**Après pré et post acheminements depuis votre domicile.**

POINT VALEUR D'AIDE



# Hôtel Best Roquetas 4\*\*\*\*

Avda. Playa Serena S/N - Roquetas de Mar, Almeria



## SITUATION

Profitant d'une belle situation le long d'une plage qui s'étire sur plusieurs kilomètres, cet hôtel tout confort, prisé depuis de nombreuses années, invite à de longues promenades et jouit d'infrastructures aussi bien adaptées aux familles avec enfants qu'aux groupes d'amis. Différents types de logements, répartis dans le bâtiment à 5 étages, s'articulent autour de la piscine extérieure avec sa cascade et son toboggan. Une grande terrasse bien exposée, équipée de chaises longues vient agrémenter les abords de la piscine et deviendra votre lieu favori pour bouquiner ou vous reposer sous les palmiers. La plage est à env. : 20 m. Le port de plaisance "Almería" est à env. : 19 km. Normes locales : 4 étoiles, chambres : 496. Wifi. L'aéroport est à environ : 34 km.

## CHAMBRES

---

Toutes les chambres disposent de : air conditionné, TV, téléphone, coffre-fort, chauffage, baignoire, sèche-cheveux, WC, balcon ou terrasse.

En supplément : minibar.

### **Chambre : balcon ou terrasse**

(env. 26 m<sup>2</sup>),

### **Appartement : balcon ou terrasse, (Jusqu'à 5 personnes dans la chambre)**

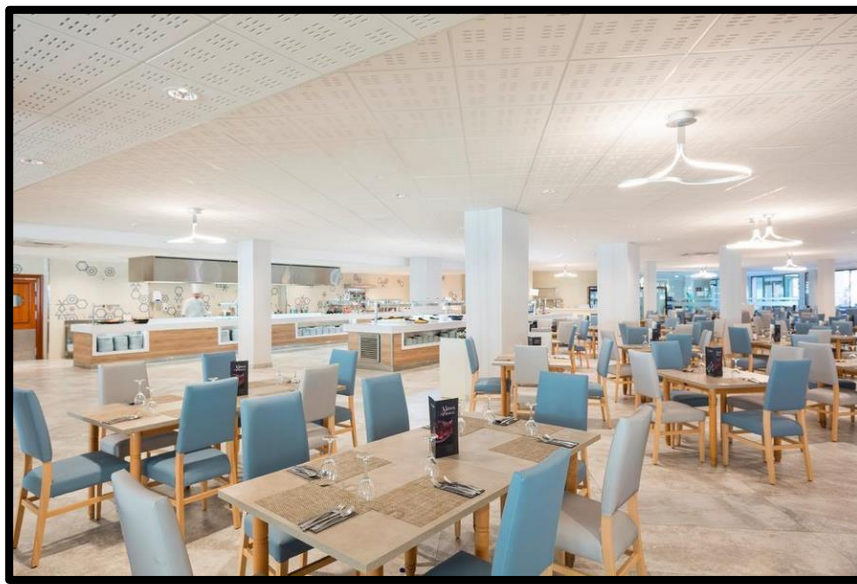
(env. 54 m<sup>2</sup>), 1 chambre, salon (canapé-lit, porte de séparation), réfrigérateur, kitchenette, four à micro-ondes, machine à café,



## ALL INCLUSIVE

---

Buffet à tous les repas, de 10h00 à 23h00 dans certains bars : sélection de boissons alcoolisées et non alcoolisées locales et internationales ; de 10h00 à 11h00 snacks. Buffet à tous les repas, 10h00 à 11h00 snacks et glaces. Eau, sodas, bière et vin de table pendant les repas ainsi que de 10h00 à 23h30 sélection de boissons locales alcoolisées et non-alcoolisées au bar-salon et au bar-piscine.

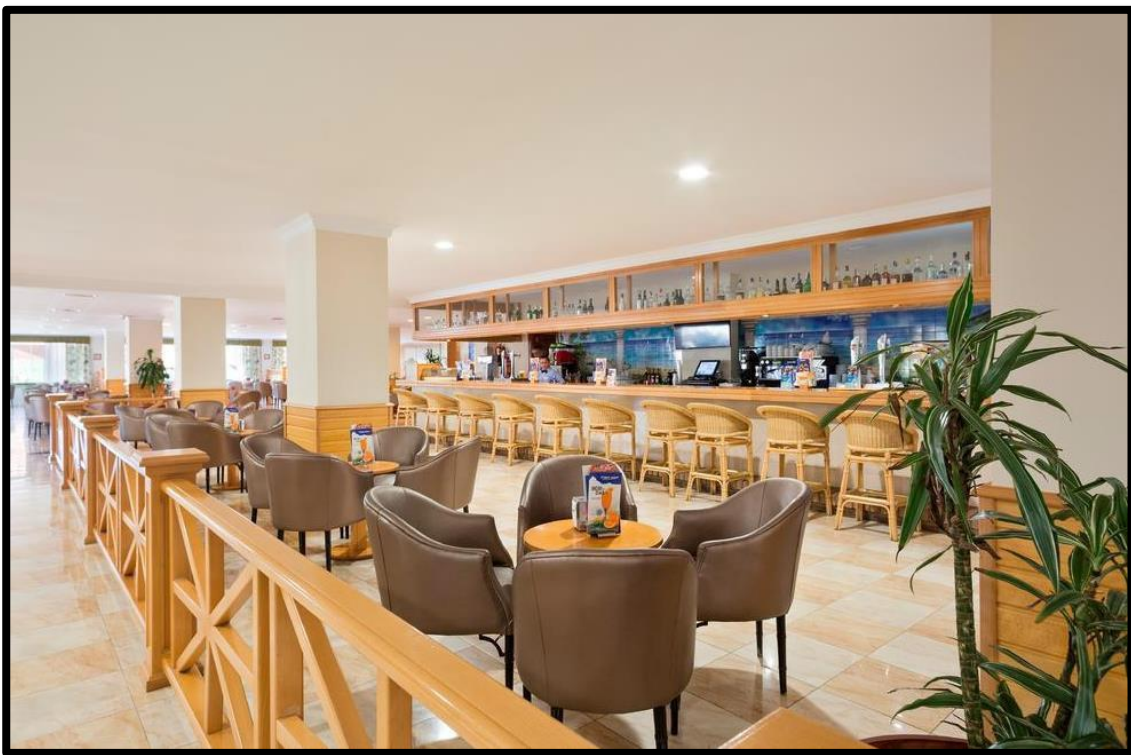


## FACILITES

---

Restaurant buffet : cuisine internationale, cuisine méditerranéenne, show-cooking, pour petit-déjeuner, pour déjeuner, pour dîner.

2 bars dont bar-piscine, loungebar.



## ENFANTS

---

Mini-club (de 4 à 12 ans) tous les jours du 15.06 au 15.09.

Bassin pour enfants.





## PISCINES ET DETENTE

---

Plage de sable et de galets : séparée par une promenade

2 piscines (eau douce, dont chauffable : 1), dont piscine avec toboggans aquatiques

Terrasse solarium avec draps de bain (moyennant caution), chaises longues, parasols

Bain à remous (réservé aux adultes)

Piscine couverte (chauffée, ouverte selon saison)

En supplément : chaises longues, parasols



## SPORTS ET LOISIRS

---

Programme d'animation, salle de jeux, salle de TV

Tennis de table

En supplément : Location de bicyclettes, golf "Almerimar" (à env. : 15 km), 18 trous.



- Les pré et post acheminements depuis votre domicile, (départements 54, 55 et 57),
- Les vols Luxembourg/Almeria/Luxembourg,
- Les taxes aéroport,
- Les transferts aéroport hôtel aéroport,
- L'hébergement en chambre balcon ou terrasse à l'Hôtel Best Roquetas 4\*\*\*\* normes locales pour 7 nuits (base chambre double),
- La formule all inclusive,
- **Les assurances « Multirisque »** : assistance rapatriement + assurance bagages, annulation, interruption de séjour.

## Ce prix ne comprend pas

---

- Les dépenses personnelles et les autres prestations non mentionnées ci-dessus,
- Les éventuelles taxes de séjour (à régler sur place).
- Le supplément chambre individuelle : 195 € / 98 € pour le célibataire actif.

### Inscription :

Bulletin d'inscription à récupérer à l'accueil du CSE ou à éditer en ligne (en bas de page).

Inscription à l'accueil du service des activités sociales **jusqu'au 30 septembre 2024** inclus par le dépôt

des documents suivants :

- le bulletin d'inscription dûment complété,
- l'avis d'imposition 2024, sur les revenus 2023,
- un acompte **319 €** par adulte (à votre demande, possibilité de faire un chèque par participant avec étalement des retraits).

### Formalités :

Carte nationale d'identité en cours de validité.

Actuellement la situation ne nous permet pas de savoir quelles seront les formalités exactes en termes de mesures sanitaires. **Il est de la responsabilité de chacun de les respecter et de se munir des éléments qui pourront être demandés. Le défaut de présentation de ces éléments ne pourra être considéré comme un motif valable d'annulation et les frais et tarifs sans aide vous seront facturés.** Il faut consulter le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> pour obtenir les informations en temps réel.



RAPPEL :

**\* Règles de cumul :**

--> **Les enfants à charge** pourront bénéficier de l'aide pour deux activités par an parmi : un voyage "aide simple", une colo hiver, une colo été, des vacances familiales de 14 jours maxi. S'ils bénéficient d'un voyage "aide double", ils n'auront plus droit à une autre activité pour l'année considérée.

*A savoir : les séjours scolaires ainsi que les centres aérés ne rentrent pas dans les critères de cumul*

--> Les adultes auront le droit à l'aide pour :

Un voyage "aide simple" cumulé avec l'aide aux vacances de 14 jours ou **un voyage "aide double"**. Si les familles ne bénéficient d'aucune de ces aides, elles peuvent prétendre aux chèques-vacances abondés.

Les sorties de type culture - sport - loisirs, dont l'aide est attribuée forfaitairement, ne rentrent pas dans ces critères de cumul.

**En cas d'annulation :**

les séjours proposés par le CSE comprennent obligatoirement une assurance annulation et les conditions prévues par l'organisme sont appliquées. Il restera à votre charge les éventuels frais de dossier et dans tous les cas, la valeur de l'assurance annulation.

Néanmoins, **dans le cas où le motif de l'annulation n'est pas considéré par l'assureur, le montant des frais** vous sera facturé intégralement (sans aide déduite) selon l'échéancier des conditions générales de ventes correspondant.

**Un nouveau système de règles de priorité d'accès des ouvriers droit aux activités et voyages est mis en place par le CSE**

**En effet, après étude et réflexion, le bureau a opté pour un système plus équitable qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 grâce aux « Points Valeur d'Aide ».**

**LES POINTS VALEUR D'AIDE sont affectés en fonction des barèmes d'aides par activités et voyages du CSE :**

**Le principe et fonctionnement :**

Chaque sortie, week-end ou encore voyage du CSE se verra attribué en fonction du montant alloué, un certain nombre de points valeurs.

Cependant et sauf exception nous pourrions retrouver naturellement l'attribution ainsi faite :

- SORTIE : 1 point,
- WEEK-END : 2 points,
- VOYAGE AIDE SIMPLE : 3 points,
- VOYAGE AIDE DOUBLE : 4 points.

Ce nouveau système permet de départager les inscriptions sur uniquement les activités organisées par le CSE et limitées en nombre, qui sont forfaitaires et qui peuvent se mesurer en moyenne d'aide par ouvrier droit.

Dans le cas d'un tri c'est le nombre de points valeur de N-1 et N-2 cumulés sur deux ans glissants (N-1 et N-2) par ouvrier droit qui seront pris en compte.

Donc l'ouvrier droit qui aura le plus de points valeur d'aide ne sera pas prioritaire, en cas d'un nombre insuffisant de places à une sortie, un week-end ou encore un voyage.

Le nombre de points valeur sera indiqué sur les infos pour chaque sortie, week-end ou voyage du CSE aidés.



